

PRÉCADRAGE ÉCOLOGIQUE
PROJET DE CONSTRUCTION
D'UN MAGASIN LIDL

Commune de Vallon-Pont-d'Arc (07)



Rapport final

Ref. : REF1910140

Date : 24/10/2019



O2TERRE
38 allée muscat
13090 AIX-EN-PROVENCE

www.o2terre.fr
SIRET : 752 152 769 000 28

Titre de l'étude: **Précadrage écologique dans le cadre du projet de construction
d'un magasin LIDL sur la commune de Vallon-Pont-D'Arc**

Maitrise d'ouvrage: **LIDL**

Dossier suivi par : **Laetitia FOULQUIER**
CEREG – Chargée de projet
l.foulquier@cereg.com

Date de livraison: **24 octobre 2019**

Bureau d'études : **O2TERRE**

Auteurs : **Jérémy Cuvelier**

Cartographie : **Jérémy Cuvelier**

Crédits photographiques: **Jérémy Cuvelier – O2TERRE – Octobre 2019**

Contact : **Jérémy Cuvelier**
O2TERRE
38 allée muscat
13090 AIX-EN-PROVENCE
Tél. : 06 09 79 34 19
j.cuvelier@o2terre.fr
web : www.o2terre.fr





TABLE DES MATIÈRES

[1] - Contexte de l'étude.....	4
1.1 - Eléments de cadrage.....	4
1.1- Localisation de la zone d'étude.....	5
[2] - Synthèse des relevés naturalistes.....	7
2.1 - Habitats.....	7
2.2 - Espèces végétales.....	8
2.3 - Espèces animales.....	9
2.3.1 - Invertébrés.....	9
2.3.2 - Reptiles.....	9
2.3.3 - Amphibiens.....	10
2.3.4 - Oiseaux.....	11
2.3.5 - Mammifères.....	11
[3] - Synthèse générale.....	12
3.1 - Sensibilités écologiques.....	12
3.2 - Evaluation préliminaire des impacts du projet.....	12
3.3 - Prescriptions de mesures d'intégration écologique.....	13
[4] - Annexe.....	14

LISTE DES CARTES

Carte 1: Localisation de la zone d'étude.....	6
Carte 2: Localisation des habitats au niveau de la zone d'étude.....	7

[1] - CONTEXTE DE L'ÉTUDE

1.1 - ELÉMENTS DE CADRAGE

Dans le cadre du projet de construction d'un magasin LIDL sur la commune de Vallon-Pont-D'Arc, le bureau d'étude O2TERRE a été mandaté par la société CEREG, assistance à maîtrise d'ouvrage, pour la réalisation d'un précadrage écologique.

Cette étude a pour objectif de présenter les enjeux écologiques au niveau de la zone de projet. Un expert écologue a mené des inventaires naturalistes au cours d'une journée du 02/10/2019. Les résultats présentés dans les paragraphes suivants constituent une synthèse des observations et des analyses bibliographiques.

La finalité de cette étude est porter à la connaissance de la maîtrise d'ouvrage les enjeux écologiques de la zone de projet et les risques encourus dans le cadre de demande d'autorisation environnementale.

A l'issue des expertises écologiques, une évaluation préliminaire des impacts du projet de construction du magasin LIDL a été réalisée. Enfin, des prescriptions sont formulées pour l'intégration environnementale du projet.



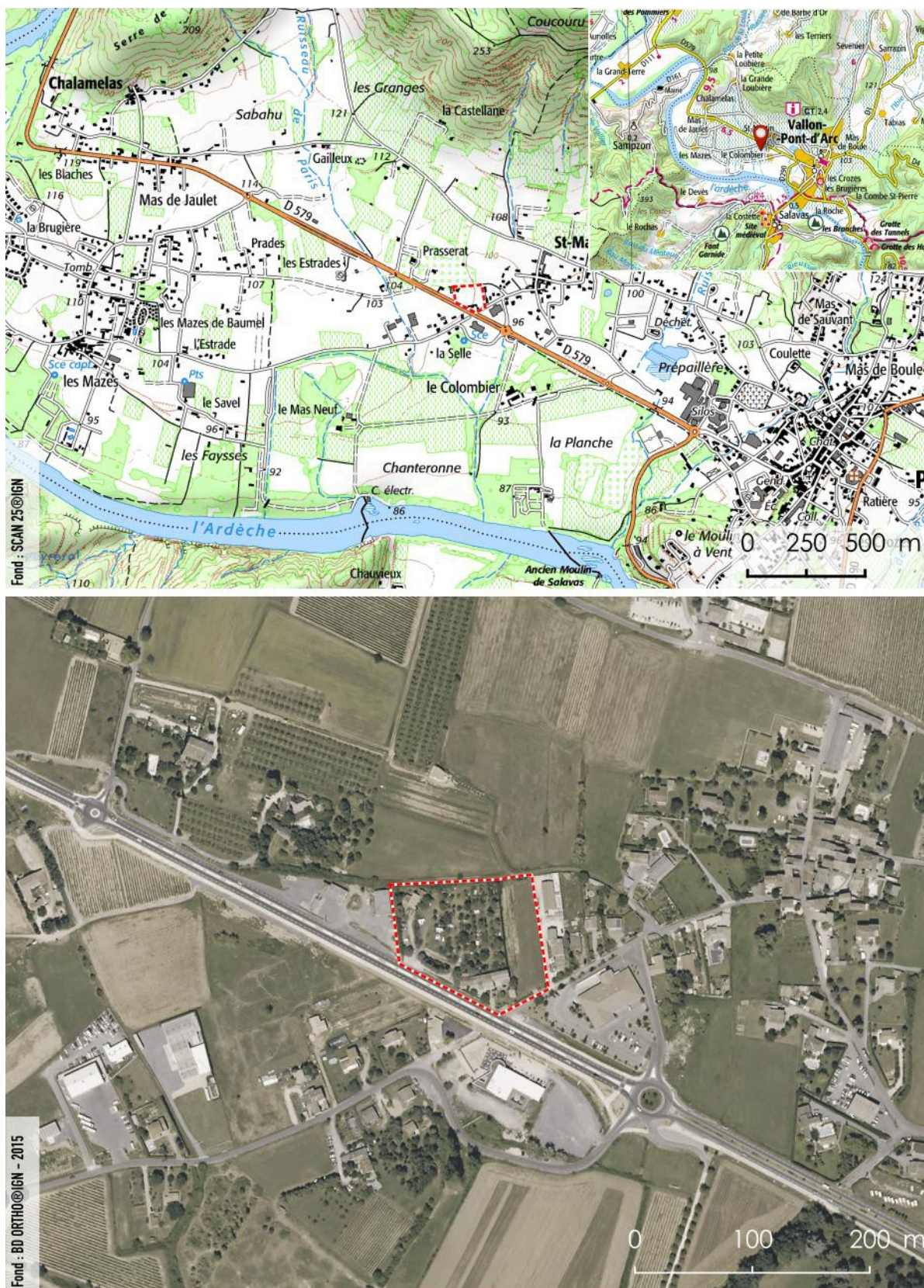
Aperçu du site d'implantation s'apparentant à un jardin paysager ayant été aménagé pour des activités de camping et l'accueil d'estivants à proximité d'habitations



1.1- LOCALISATION DE LA ZONE D'ÉTUDE

La zone de projet est localisée sur la partie ouest de la commune de Vallon-Pont-D'Arc en contexte péri-urbain et en bordure immédiate de la RD579. La surface de la zone de projet est de 1,2 ha.

La zone d'étude n'est pas concernée par un périmètre de protection du patrimoine naturel réglementaire. Elle est située à moins de 1 km du site NATURA 2000 FR8201657 – Vallée moyenne de l'Ardèche et ses affluents. Elle est également concernée par le périmètre d'une ZNIEFF de type 2 830030217 – Ensemble septentrional des plateaux calcaires du bas-vivarais. Il faut noter également qu'elle est partie intégrante d'un corridor écologique cartographié dans le Schéma Régional de Cohérence Ecologique de l'ex-Région Rhône-Alpes.



Carte 1: Localisation de la zone d'étude

[2] - SYNTHÈSE DES RELEVÉS NATURALISTES

Sont présentés ci-après, par groupe biologique, la synthèse des inventaires écologiques réalisés au cours de la journée d'observation du 02/10/2019.

2.1 - HABITATS

Les habitats ont été cartographiés à l'échelle du 1/2 000 ° et distingués selon les typologies EUNIS et CORINE Biotopes. L'habitat majoritaire au niveau de la zone d'étude est constitué par des espaces verts s'apparentant à un petit parc paysager (EUNIS I2.2 , CB 85.2). A ce niveau, des aménagements ont été réalisés pour l'accueil d'estivants : sanitaires, bornes d'électricité, jeux d'enfants, aire de stationnement. Il faut également signaler la présence d'une friche post-culturelle (EUNIS I1.5 , CB 87.1). Cette parcelle n'est plus exploitée. Les autres espaces sont constituées par des habitations et des routes (EUNIS J, CB 8).



Carte 2: Localisation des habitats au niveau de la zone d'étude

2.2 - ESPÈCES VÉGÉTALES

Même si la période automnale n'est pas optimale pour diagnostiquer les composantes floristiques, les relevés de végétation ont permis de caractériser les milieux. Les espèces végétales sont globalement communes et s'apparentent à des espèces des milieux anthropiques, des terrains en friche et des zones rudérales. Parmi les espèces ornementales, il faut signaler la présence d'espèces à caractère envahissant : Erable *negundo* *Acer negundo*, Buisson ardent *Pyracantha*.

Des espèces hygrophiles se développent en limite nord de la zone d'étude au niveau d'un petit fossé : Peuplier blanc *Populus alba*, Salicaire commune *Lythrum salicaria*, Scirpe-jonc *Scirpoides holoschoenus*. La faible densité de ces espèces ne permet pas de classer les espaces comme caractéristiques des zones humides au sens de l'arrêté ministériel du 24 juin 2008 du code de l'environnement. Ces espèces se développent à la faveur d'un ouvrage de drainage (fossé d'écoulement).

Confrontées aux données bibliographiques (Pôle Flore Habitats Fonge – Observatoire de la Biodiversité en Auvergne-Rhône-Alpes), les analyses floristiques n'ont pas mis en évidence la moindre potentialité de présence d'espèces à statut au niveau de la zone de projet.

Au niveau de la zone de projet, aucune espèce végétale inscrite sur des listes de protection et/ou qualifiée de rare n'est pressentie.



Aperçu du fossé au nord de la zone de projet avec des espèces végétales hygrophiles



Plantation d'espèces ornementales en bordure de chemin de desserte à une habitation

2.3 - ESPÈCES ANIMALES

Les inventaires faunistiques sont issus des observations ponctuelles à vue ou à l'écoute sans mise en place de protocoles de prospection spécifique.

2.3.1 - INVERTÉBRÉS

La période observation automnale n'étant pas très propice pour les inventaires des populations d'invertébrés les relevés ont simplement permis de détecter quelques individus de lépidoptères (papillons de jour) et d'orthoptères (criquet). Toutefois, ces prospections et la caractérisation des habitats donnent un bon aperçu des composantes entomologiques.

Les espèces observées au niveau de la zone d'étude sont globalement assez communes à l'échelle du département de l'Ardèche et plus globalement des régions sous influences climatiques méditerranéennes.

Aucune espèce d'invertébré inscrite sur des listes de protection et/ou jugée rare n'est jugée potentielle au niveau de la zone d'étude.

2.3.2 - REPTILES

Une espèce commune de reptile a été observée : le Lézard des murailles *Podarcis muralis*.



Cette espèce bien qu'inscrite sur des listes de protection ne présentent qu'un faible enjeu local de conservation. Elle colonise de nombreuses niches écologiques et s'accoutume assez facilement des espaces urbains agrémentés d'espaces verts.

D'autres espèces inscrites sur la liste des espèces de reptiles protégées au niveau national mais jugées à enjeu local de conservation faible sont jugées potentielles : Tarente de Maurétanie *Tarentola mauritanica*, l'Orvet fragile *Anguis fragilis*, Coronelle girondine *Coronella girondica*.

Aucune espèce de reptile à enjeu local de conservation notable n'a été pressentie au niveau de la zone d'étude.

2.3.3 - AMPHIBIENS

Pour les amphibiens, un contact à vue est à mentionner avec des individus de Grenouille rieuse *Pelophylax ridibundus* au niveau du fossé au nord de la zone d'étude.



Cette espèce est commune des rivières et plan d'eau du département de l'Ardèche ainsi que de la région méditerranéenne. Elle est peu exigeante en matière de qualité de l'eau et dispose d'un fort pouvoir colonisateur.

Au niveau de la zone d'étude, les conditions hydrologiques et l'état de dégradation des habitats (majorité de milieux anthropisés ou jardinés) ne sont globalement pas adaptés pour la présence d'amphibiens à enjeu local de conservation.

La Rainette méridionale *Hyla meridionalis* et le crapaud commun *Bufo bufo* pourraient être observées. Ces espèces sont communes et peut exigeantes en terme de la qualité des milieux. Elles sont jugées à enjeu local de conservation faible.

Aucune espèce d'amphibien à enjeu local de conservation notable n'ait pressentie au niveau de la zone d'étude.



2.3.4 - OISEAUX

Les espèces d'oiseaux observées sont communes et caractéristiques des milieux anthropiques. Des espèces ubiquistes et commensales de l'Homme trouvent au niveau des zones bâties, des jardins et des arbres de plus hauts jets des conditions propices pour leur cycle de développement.

Concernant les potentialités de présence, la Huppe fasciée *Upupa epops* pourrait trouver des conditions propices pour son alimentation au niveau de la zone d'étude et plus particulièrement des espaces verts.

Il faut rappeler que la zone d'étude s'insère dans un contexte péri-urbain. Les éléments arborés ne constituent pas des vecteurs structurants pour les continuités écologiques locales.

2.3.5 - MAMMIFÈRES

Des indices de présence de l'Ecureuil roux *Sciurus vulgaris* ont été observées. Cette espèce est commune des parcs et jardins. Dans le même registre, le Hérisson d'Europe *Erinaceus europaeus* est jugé potentiel au niveau de la zone d'étude.

Pour les chiroptères, la zone d'étude peut être utilisée par des espèces comme zone de chasse. Certaines espèces de chauves-souris peuvent trouver au niveau des jardins ou des friches post-culturelle une entomofaune adaptée à leur régime alimentaire, notamment le long des haies et alignements de Chênes blancs. La zone d'étude n'est pas pressentie comme site de reproduction favorable pour les chauves-souris (aucun gîte naturel observé au niveau des arbres mûres). Seules des espèces ubiquistes – comme la Pipistrelle commune ou la Pipistrelle de Kulh - pourraient nicher au niveau des bâtiments existants.



[3] - SYNTHÈSE GÉNÉRALE

3.1 - SENSIBILITÉS ÉCOLOGIQUES

Les synthèses bibliographiques, les observations naturalistes et l'appréciation des habitats d'espèces permettent d'évaluer les enjeux écologiques au niveau de la zone d'étude. Situé en contexte urbain et majoritairement dominés par des espaces verts, les habitats ne sont globalement pas propices à l'expression d'espèces floristiques et faunistiques patrimoniales. Toutes les espèces observées sont communes et ubiquistes.

Au final, les enjeux écologiques sont jugés globalement d'un niveau très faible à faible.

3.2 - EVALUATION PRÉLIMINAIRE DES IMPACTS DU PROJET

En l'état des informations transmises par la maîtrise d'ouvrage, le projet de construction d'un magasin LIDL n'interfère pas avec des enjeux écologiques.

Les impacts du projet d'aménagement sur les composantes floristiques sont pressentis comme négligeables. Pour les espèces faunistiques, en fonction de la période des travaux et des aménagements sur les espaces verts, les impacts des travaux seront, tout au pire, d'un niveau faible.



3.3 - PRESCRIPTIONS DE MESURES D'INTÉGRATION ÉCOLOGIQUE

Même si les impacts du projet sont pré- évalués comme faibles, des mesures spécifiques sont proposées pour l'intégration environnementale du projet d'aménagement.

Dans ce cadre, nous conseillerons la maîtrise d'ouvrage de suivre les prescriptions suivantes :

- adapter la période de travaux à la phénologie des espèces et plus particulièrement les travaux d'abattage et de terrassement. Il faudrait éviter un début des travaux entre mars et septembre ;
- diagnostiquer la présence de chiroptères dans les bâtiments avant démolition. Si des chauves-souris étaient observées au gîte, la démolition des bâtis concernés devra prioritairement être réalisée en période printanière ou automnale, et si possible en fin de journée (ou de nuit), afin de permettre aux individus de fuir ;
- définir une palette végétale pour les plantations (label végétal local) et proscrire les espèces végétales à caractère envahissant ;
- proposer des systèmes d'éclairages extérieurs et une gestion adaptée pour limiter la pollution lumineuse pour les espèces lucifuges comme les chauves-souris,



[4] - ANNEXE

Liste des observations du 02/10/2019 par Jérémy Cuvelier

Groupe taxonomique	Nom scientifique	Nom commun
Plantes	<i>Acer negundo</i>	Erable negundo
Plantes	<i>Agrimonia eupatoria</i>	Aigremoine eupatoire
Plantes	<i>Aristolochia clematidis</i>	Aristolochie
Plantes	<i>Artemisia annua</i>	Armoise annuelle
Plantes	<i>Bambusoideae spec.</i>	Bambou
Plantes	<i>Bellis perennis</i>	Pâquerette
Plantes	<i>Borago officinalis</i>	Bourrache
Plantes	<i>Capsella bursa-pastoris</i>	Bourse à pasteur commune
Plantes	<i>Cirsium arvense</i>	Cirse des champs
Plantes	<i>Cornus sanguinea</i>	Cornouiller sanguin
Plantes	<i>Corylus avellana</i>	Noisetier commun
Plantes	<i>Crataegus monogyna</i>	Aubépine à un style
Plantes	<i>Cupressus arizonica</i>	Cyprès de l'Arizona
Plantes	<i>Dactylis glomerata subsp. glomerata</i>	Dactyle aggloméré
Plantes	<i>Daucus carota</i>	Carotte
Plantes	<i>Dipsacus sativus</i>	Cardère cultivée
Plantes	<i>Erigeron acris</i>	Erigéron âcre
Plantes	<i>Ficus carica</i>	Figuier commun
Plantes	<i>Fraxinus excelsior</i>	Frêne commun
Plantes	<i>Hedera helix</i>	Lierre
Plantes	<i>Iris germanica</i>	Iris d'Allemagne
Plantes	<i>Jasminum nudiflorum</i>	Jasmin d'hiver
Plantes	<i>Lactuca serriola</i>	Laitue scariole
Plantes	<i>Lactuca serriola</i>	Laitue scariole
Plantes	<i>Lamium purpureum</i>	Lamier pourpre
Plantes	<i>Laurus nobilis</i>	Laurier sauce
Plantes	<i>Ligustrum vulgare</i>	Troène commun
Plantes	<i>Lythrum salicaria</i>	Salicaire commune
Plantes	<i>Malus spec. (cultivar)</i>	Pommier (cultivar)
Plantes	<i>Malva sylvestris</i>	Mauve sauvage
Plantes	<i>Malva sylvestris</i>	Mauve sauvage
Plantes	<i>Morus alba</i>	Mûrier blanc
Plantes	<i>Nerium oleander</i>	Laurier rose
Plantes	<i>Oenothera lindheimeri</i>	
Plantes	<i>Olea europaea</i>	Olivier
Plantes	<i>Origanum vulgare</i>	Origan
Plantes	<i>Origanum vulgare subsp. vulgare</i>	Marjolaine sauvage
Plantes	<i>Pinus halepensis</i>	Pin d'Alep
Plantes	<i>Plantago lanceolata</i>	Plantain lancéolé
Plantes	<i>Platanus hispanica</i>	Platane à feuilles d'érable



Plantes	<i>Populus alba</i>	Peuplier blanc
Plantes	<i>Pyracantha coccinea</i>	Buisson ardent
Plantes	<i>Quercus pubescens</i>	Chêne pubescent
Plantes	<i>Robinia pseudoacacia</i>	Robinier faux acacia
Plantes	<i>Robinia pseudoacacia</i>	Robinier faux acacia
Plantes	<i>Rosa acicularis</i>	églantier
Plantes	<i>Rubus fruticosus</i>	Ronce commune
Plantes	<i>Salix babylonica</i>	Saule pleureur
Plantes	<i>Scirpoides holoschoenus</i>	Scirpe jonc
Plantes	<i>Sparganium erectum</i>	Rubanier rameux
Plantes	<i>Syringa vulgaris</i>	Lilas commun
Plantes	<i>Verbascum nigrum</i>	Molène noire
Plantes	<i>Viburnum tinus</i>	Viorne tin
Plantes	<i>Vitis vinifera</i>	Vigne
Reptiles	<i>Podarcis muralis</i>	Lézard des murailles
Oiseaux	<i>Sturnus vulgaris</i>	Étourneau sansonnet
Oiseaux	<i>Columba palumbus</i>	Pigeon ramier
Oiseaux	<i>Erithacus rubecula</i>	Rougegorge familier
Oiseaux	<i>Parus major</i>	Mésange charbonnière
Oiseaux	<i>Passer domesticus</i>	Moineau domestique
Oiseaux	<i>Pica pica</i>	Pie bavarde
Oiseaux	<i>Serinus serinus</i>	Serin cini
Oiseaux	<i>Streptopelia decaocto</i>	Tourterelle turque
Oiseaux	<i>Sylvia atricapilla</i>	Fauvette à tête noire
Papillons	<i>Lasiommata megera</i>	Satyre
Papillons	<i>Brintesia circe</i>	Silène
Papillons	<i>Gonepteryx rhamni</i>	Citron
Orthoptères	<i>Sphingonotus caeruleus</i>	Cédipode aigue marine